

Province de Québec  
Municipalité de Val-Racine  
Mardi, le 5 décembre 2023

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 5 décembre 2023 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents son honneur le Maire M. Pierre Brosseau et les conseillers suivants : M. Doris Rousseau, Mme Geneviève Beaulieu, M. Serge Delongchamp, Mme Frédérique Vachon, M. Éric Morency et M. Sylvain Bergeron.

Mme Frédérique Vachon est arrivée à 19 h 05.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2023-366

ORDRE DU JOUR

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**  
Et résolu unanimement,

Que l'ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

Adoptée

2023-367

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par **M. Éric Morency**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

D'adopter le procès-verbal du 7 novembre 2023.

Adoptée

2023-368

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL -FRR VOLET II - PROJET BOISÉ

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière dépose la reddition de comptes pour le Projet d'aménagement du boisé dans le cadre du programme FRR volet 2;

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

Que la reddition est acceptée ainsi que les coûts supplémentaires de 413,37 \$ de plus que les prévisions budgétaires.

Adoptée

**Mme Frédérique Vachon arrive, il est 19h05.**

2023-369

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

- Vendredis libres : (Les responsables : en janvier, on n'ouvre pas, c'est encore les vacances des Fêtes; 2 février : Serge Delongchamp et Éric Morency, le 1<sup>er</sup> mars)

- CPTAQ: Nous avons reçu un courriel, nous demandant si c'était un oubli de ne pas avoir retourné le formulaire pour Domtar, nous avons transmis une lettre avec la résolution pour répondre que non. La Municipalité de Ste-Cécile-de-Whitton a fait une demande d'accès à l'information auprès de la CPTAQ au sujet de la même entente Domtar-CPTAQ.
- Services éducatifs en communauté : Le CPE Sous les étoiles a été informé que nous priorisons Mme Isabelle Lalonde comme responsable.
- Projet parc municipal : Nous avons reçu d'autres dons : Philippe Mercier 200\$, Groupe Exca 500 \$, Les Entreprises Claude Rhéaume 500 \$, Comité des loisirs 5 000 \$ et nous attendons la réponse du député M. François Jacques et de Traction.

2023-370

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 5 décembre 2023.

- Dépôt de la lettre de remerciement des Dynamiques et leur rapport annuel 2023
- PAVL M. Raymond Grégoire, l'attaché politique a confirmé le montant de 425 000 \$ dans le volet redressement pour 2024 pour le chemin St-Léon.
- Parc national du Mont-Mégantic: Éclipse totale le 8 avril 2024; ouverture des réservations à partir du 14 décembre prochain.
- STRATJ : Avis aux élus de remplacer l'application et réinstaller la nouvelle version qui contient les mises à jour).

2023-371

FQM ASSURANCE - RECOMMANDE LA MISE À JOUR DES VALEURS DES BÂTIMENTS APRÈS 4 ANS

Attendu que la FQM recommande d'ajuster la valeur de nos bâtiments après 4 ans;

Attendu que notre dernière évaluation agréée date de janvier 2019;

Il est proposé par **M. Éric Morency**  
Appuyé par **M. Doris Rousseau**  
Et résolu unanimement,

D'engager un évaluateur agréé afin d'évaluer le garage municipal ainsi que le centre communautaire.

Adoptée

2023-372

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUGUSTIN DE WOBURN - PROJET TERRAIN DE TENNIS ET D'UNE SURFACE MULTISPORTS

ATTENDU qu'une demande de financement a été déposée par la municipalité de Sant-Augustin-de-Woburn au programme PAFISSPA VOLET 1 pour l'aménagement d'un nouveau terrain de tennis et une surface multisports;

ATTENDU que la municipalité de Val-Racine ne possède pas ce type d'infrastructure dans sa municipalité;

ATTENDU que la municipalité de Val-Racine souhaite bonifier son offre d'activités sportives et de loisirs pour ses citoyens;

ATTENDU que les élus de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn souhaitent que les municipalités environnantes puissent en bénéficier et ce gratuitement;

Il est proposé par : **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par : **M. Éric Morency**

Et résolu unanimement,

**QUE** le conseil de la municipalité de Val-Racine appuie la demande de la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn au programme PAFIRSPA VOLET 1 pour l'aménagement d'un terrain de tennis et d'une surface multisports en béton.

Adoptée

2023-373

### RÈGLEMENT SUR LE DÉBOISEMENT -ÉRABLIÈRES

Attendu que la municipalité veut modifier son règlement de déboisement afin de protéger les érablières sur son territoire en établissant un pourcentage de coupe d'érable maximum par période de 10 ans;

Attendu que le but est de protéger et augmenter le potentiel acéricole;

Attendu qu'elle veut engager un ingénieur forestier pour établir ce pourcentage et cette nouvelle norme;

Il est proposé par **M. Éric Morency**

Appuyé par : **Mme Geneviève Beaulieu**

Et résolu unanimement,

De prévoir un montant de 2 500 \$ pour ce mandat au Budget 2024.

Adoptée

2023-374

### DESJARDINS - OFFRE DE SERVICE POUR LES TRANSACTIONS

Attendu que Desjardins nous propose de revoir l'entente de tarification de transactions dans notre compte avec la caisse Desjardins de Lac-Mégantic-Le Granit;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**

Et résolu unanimement,

De signer l'entente afin de réduire nos frais fixes mensuels pour les transactions de 75 \$ à 40 \$ et d'autoriser la directrice générale et le maire à signer cette entente.

Adoptée

2023-375

### LISTE DES COMPTES DU 5 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par **M. Éric Morency**

Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**

Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 62 953,00 \$ en référence aux chèques no 202300536 à 202300583 et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée 5 décembre 2023.

Adoptée

2023-376

PÉRIODE D'INFORMATION

Aucun public.

2023-377

VOIRIE - ENGAGEMENT DU 3<sup>E</sup> CHAUFFEUR - M. PATRICK DELAGE

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

Que le maire, M. Pierre Brosseau ainsi que la directrice générale soient mandatés pour signer les contrats selon les conditions qui ont été établies.

Adoptée

2023-378

VOIRIE : COMPENSATION - HORAIRE 7 JOURS

Attendu que M. Steve Turcotte et M. Denis Duquette ont dû couvrir l'horaire de fin de semaine du 5 au 25 novembre 2023;

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

Qu'une compensation leur soit accordée de 18 heures par fin de semaine chacun.

Adoptée

2023-379

TECQ 2019-2024 -PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO 4

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

2023-380

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -PPA-CE

PPA-CE - Dossier : QTG97823

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine approuve les dépenses d'un montant de 17 000,00 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2023-381

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE -PPA-ES

(PPA-ES)- DOSSIER : JFN97894

Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration d'envergure supramunicipaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Racine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**

Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine approuve les dépenses d'un montant de 17 023 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

2023-382

VOIRIE - MTQ - SUIVI- FERMETURE DU PONT DE LA RIVIÈRE VICTORIA

Les travaux de démolition sont terminés pour le pont, les poutres vont arriver demain pour débiter les travaux de reconstruction du pont. Le MTQ confirme que le tout devrait être terminé pour le 22 décembre 2023.

2023-383

RÉGIME DE RETRAITE (RREMQ) - AUGMENTATION DU TAUX DE COTISATION DE L'EMPLOYEUR

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**

Appuyé par **M. Doris Rousseau**

Et résolu unanimement,

D'augmenter le taux de cotisation de la part de l'employeur à 6 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Adoptée

2023-384

CONTRAT DE TRAVAIL 2024 -DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par **M. Éric Morency**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

De mandater le maire et un témoin pour signer le contrat de travail de la directrice générale pour un an avec une augmentation de 3,8 %.

Adoptée

2023-385

CONTRAT DE TRAVAIL DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

De mandater le maire pour la signature du contrat 2024 de M. Ghislain Lambert à titre d'inspecteur en bâtiment avec une augmentation de 3,8 %.

Adoptée

2023-386

CONTRAT DE TRAVAIL LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Il est proposé par **M. Serge Delongchamp**  
Appuyé par **M. Doris Rousseau**  
Et résolu unanimement,

De mandater le maire pour la signature du contrat 2024 de Linda Boucher comme secrétaire administrative avec une augmentation de 3,8 %.

Adoptée

2023-387

MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCLARATION D'UN DOMAINE D'HABITATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE VAL-RACINE - SECTEUR MONTAGNAIS

Attendu que la MRC du Granit détient la compétence des ordures ménagères, des matières recyclables pour 14 municipalités et pour les matières organiques pour 11 municipalités;

Attendu qu'une unité de mesure légale doit être utilisée pour déterminer la quote-part de chaque municipalité;

Attendu que la mesure légale utilisée dans l'appel d'offres sera le nombre d'unités d'habitation présent au rôle d'évaluation;

Attendu que certaines municipalités contiennent des domaines d'habitation desservis uniquement par conteneur;

Attendu que les domaines d'habitation de 10 maisons et plus uniquement desservis par conteneur doivent être exclus du nombre total d'unités d'une municipalité;

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,



Que la municipalité de Val-Racine affirme avoir un domaine d'habitation de plus de 10 habitations desservi uniquement par conteneur;

Que le domaine d'habitation (Secteur Montagnais) qui comprend 39 habitations est uniquement desservi par conteneur.

Que ledit domaine soit donc exclu du nombre d'unités d'habitation servant au calcul de la quote-part en lien avec la compétence de la MRC pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques.

Adoptée

2023-388

PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) - AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE BACS ROULANTS ET DE CUISINE

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine dépose une demande d'aide financière pour l'achat de bacs roulants dans le cadre du volet 2 au PTMOBC et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à présenter la demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et de signer tous les documents nécessaires à ce programme.

Adoptée

2023-389

AIDE FINANCIÈRE POUR LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ EN PRÉVENTION INCENDIE, TRANSPORT COLLECTIF, FINISSANTS DU SECONDAIRE, COUCHES LAVABLES, STATION DE LAVAGE DE BATEAU, PRODUITS MENSTRUELS DURABLES ET ACTIVITÉS SPORTIVES OU CULTURELLES POUR 2024

Équipements de sécurité en prévention incendie pour tous les propriétaires de résidences, chalets et commerces

Attendu que l'aide financière accordée pour l'achat d'appareils afin de prévenir les incendies a incité plusieurs personnes à se munir d'appareils de prévention incendie;

- Détecteur de fumée pour le bâtiment principal: 10 \$/chaque maximum
- Détecteur de monoxyde de carbone pour chaque système de chauffage: 20 \$/chaque maximum
- Extincteur de 5 lbs minimum par bâtiment principal et pour le garage: 30 \$/chaque maximum

Transport collectif ou autres transports alternatifs dans la MRC du granit pour les résidents

Attendu que nous voulons inciter nos contribuables à utiliser le service de transport collectif offert sur le territoire de la municipalité;

Attendu qu'une aide financière sera accordée en remboursant à 50 % les frais de service sur présentation d'un rapport d'utilisation produit par le service de Transport Collectif du Granit et en complétant le formulaire « Transport collectif - Frais d'utilisation » et deux remboursements seront faits dans l'année en juillet et en Décembre.

#### Finissants du secondaire pour les résidents

Attendu que la municipalité veut accorder un montant 100 \$ afin d'encourager la persévérance scolaire et de contrer le décrochage scolaire pour tous les finissants du secondaire résident de la municipalité avec une preuve de diplôme.

#### Couches lavables pour les résidents

De verser un montant maximum de 100 \$ par famille sur présentation de facture.

#### Station de lavage pour bateau pour les contribuables

De rembourser nos contribuables pour le nettoyage de leur embarcation motorisée:

- 50 % des frais de nettoyage jusqu'à un maximum de 100 \$ par embarcation sous présentation de factures.

#### Produits menstruels durables pour les résidentes)

De verser un montant maximum de 50 \$ par femme pour des produits menstruels durables.

#### Activités sportives ou culturelles municipales et hors municipalité pour les résidents

De rembourser les frais d'inscription pour des activités sportives ou culturelles municipales et hors municipalité sur présentation de facture jusqu'à concurrence de 200 \$ par enfant de moins de 18 ans.

Il est proposé par **M. Éric Morency**  
Appuyé par **M. Doris Rousseau**  
Et résolu unanimement

Que toutes ces aides financières seront payées sur présentation de pièces justificatives datées entre le 1er janvier et 31 décembre 2024.

Et que les aides financières seront versées jusqu'à concurrence des montants prévus au budget 2024.

Qu'une annonce soit publiée dans le Mini-Val afin de promouvoir ces aides financières.

Adoptée

2023-390

#### SÉPAQ -DEMANDE DE MODIFICATION À L'ENTENTE 2020-2025

Attendu que notre entente de partenariat de 2020-2025 s'adresse seulement aux résidents de la municipalité de Val-Racine;

Attendu que nous avons des contribuables non-résidents qui demandent de profiter du même remboursement que nos résidents lors de l'achat de la carte d'accès annuel au réseau Parc de la Sépaq;

Il est proposé par **M. Éric Morency**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

Que la Municipalité de Val-Racine demande à la Sépaq de modifier tous les articles de l'entente qui s'appliquent aux résidents afin d'ajouter aussi aux non-résidents.

Adoptée

2023-391 DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONNS  
EN 2023 - ÉLUS ET EMPLOYÉS

La directrice générale confirme que les élus et les employés municipaux n'ont déclaré aucun don pour 2023.

2023-392 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR  
L'ANNÉE 2024

Attendu que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune et que la greffière-trésorière doit donner un avis public de son contenu

Il est proposé par **M. Éric Morency**  
Appuyé par **M. Doris Rousseau**  
Et résolu unanimement,

16 janvier	2 juillet
6 février	13 août
12 mars	3 septembre
2 avril	1 octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Que le calendrier ci-dessus soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, qui se tiendront aux dates citées ci-dessus et qui débiteront à 19 h 00.

Adoptée

2023-393 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PENDANT LE TEMPS  
DES FÊTES

Il est proposé par **M. Doris Rousseau**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

De fermer le bureau municipal du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée

2023-394 TRANSFERT DE POSTES BUDGÉTAIRES POUR 2023

Administration générale	4 529,44 \$
Sécurité publique	7 583,71 \$
Transport	(39 310,04 \$)
Hygiène du milieu	4 403,25 \$
Aménagement, urbanisme et développement	4 969,22 \$
Loisirs et culture	5 999,30 \$
Frais de financement	(8 255,82 \$)

Autres activités financières

Remboursement du capital	2 361,68 \$
Activités d'investissement	(3 902,59 \$)

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**  
Et résolu unanimement,

Que les surplus de l'année 2023 soient utilisés pour les postes budgétaires négatifs ci-haut mentionnées.

Adoptée

2023-395

FONDS RÉSERVÉS 2023

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**  
Appuyé par **Mme Frédérique Vachon**  
Et résolu unanimement,

D'ajouter au fonds réservé suivant :

-Fonds administration	14 000 \$
-Fonds réservé - Sécurité publique	10 000 \$
-Fonds réservé - Transport	16 000 \$
-Fonds réservé - Élection :	1 500 \$
-Fonds réservé - Centre communautaire (selon la fin de l'année)	18 886 \$

Adoptée

2023-396

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PLAN D'IMMOBILISATION  
2024-2025-2026

Tous les élus sont convoqués à la séance spéciale pour l'adoption du budget 2024 et du Plan d'immobilisation 2024-2025-2026, le 19 décembre 2023 à 19h.

2023-397

CSM -RENCONTRE DE NÉGOCIATION POUR UNE ENTENTE

Attendu que nous sommes en désaccord avec les montants présentés à la rencontre du 26 octobre dernier à laquelle seulement les maires étaient présents;

Attendu qu'il y a quatre (4) secteurs au lieu de trois, que Val-Racine se retrouve dans le 3e secteur (30 km à 40 km) et les montants sont maintenant calculés selon les scénarios suivants :

-50 % population et 50 % RFU	: 9 533\$ au lieu de 2 358\$
-100 % population	: 6596,97 \$ au lieu de 2 004 \$
-100 % RFU	: 12 468,32 \$ au lieu de 2 721 \$

Il est proposé par **M. Éric Morency**  
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Et résolu unanimement,

Que le conseil de la Municipalité de Val-Racine est prêt à contribuer jusqu'à un montant maximum de 4 000 \$ avec une indexation IPC-Canada pour la nouvelle entente qui sera d'une durée de trois ans.

Adoptée

2023-398

CAUCA (CITAM) - APPLICATION D'ALERTE AUX  
CONTRIBUABLES

Attendu que nous éprouvons plusieurs problématiques lors d'envoi d'avis aux contribuables avec l'application de Bciti+;

Attendu que nous avons une offre de services de la firme CITAM datée du 26 octobre 2023 au montant de 2 300 \$ pour les frais d'acquisition, formation et frais pour la première année et que par la suite les frais annuels seront de 400 \$ plus frais variables en fonction du nombre de déclenchements d'alertes plus les taxes

Il est proposé par **Mme Frédérique Vachon**  
Appuyé par **M. Éric Morency**  
Et résolu unanimement,

Que le contrat soit accordé à Citam au montant de 2 300 \$ plus les taxes et que le contrat débute en janvier 2024.

Que nous mettions fin au contrat de Bciti dès que Citam sera installé.

Adoptée

2023-399

POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE 2021-2024

Mme Frédérique Vachon dépose un copie des pages 15 à 18 de la Politique familiale municipale qui concernent les axes d'intervention. Les orientations et les objectifs qui ne sont pas réalisés sont surlignés en jaune.

Mme Vachon continue de recruter des membres pour le comité qui travaillera dès janvier 2024 sur la reconduction de cette Politique.

2023-400

PMCM - RENOUELEMENT DE BAIL POUR 2024

Ce point est reporté en janvier 2024.

2023-401

AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES - DEMANDE DE  
REMBOURSEMENT PAR PÉPINIÈRE L'ARBRE ET SES NOIX  
POUR 2023

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**  
Appuyé par **M. Serge Delongchamp**  
Et résolu unanimement,

De verser l'aide financière au montant de 729,70\$ à Pépinière l'arbre et ses noix pour l'année 2023.

Adoptée

2023-402

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires de Mme Frédérique Vachon.

2023-403

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2023-2024

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**  
Appuyé par **M. Doris Rousseau**  
Et résolu unanimement,

D'engager M. Stéphane Parent pour l'entretien de la patinoire pour l'hiver 2023-2024 selon les conditions négociées le 21 novembre 2023 et il sera accompagné de deux bénévoles : M. Doris Rousseau et M. Yves Bertrand.

Adoptée

2023-404

#### INFORMATIONS DU MAIRE

-Comité administratif de la MRC : le maire ne fera plus partie de ce comité à la fin 2023. Il siègera plutôt sur le Comité culture et le comité touristique.

-Le Pacte fiscal est reconduit pour les 5 prochaines années avec des augmentations de budget pour certains éléments et sans augmentation pour d'autres:

Partage de la croissance TVQ

Remboursement TVQ

Tenant lieu de taxe

Terres publiques (aucune augmentation)

Péréquation (aucune augmentation)

Partage de redevance (aucune augmentation)

FRR (aucune augmentation)

-Avis public Domtar, audit de surveillance : si nous avons des commentaires, il y a un lien internet pour les envoyer et les points suivants sont suggérés par les élus: hydrologie modifiée suite au transport du bois par les chargeuses sur les lieux de coupe. Également mentionner que nous n'avons pas obtenu de rapport ou registre d'activités produit par Domtar dans les coupes d'érablières autorisées par une entente signée en 2001 pour une durée de 20 ans avec la CPTAQ.

-Sûreté du Québec: Programme des cadets pour la saison 2024 (on ne participera pas)

-Rapports d'énergie du Granit : revenus à la baisse en raison de vents plus faibles et réduction de notre répartition de revenus à recevoir en 2024. Un montant de 35 140 \$ sera versé à la municipalité au lieu 42 670 \$.

2023-405

#### SUIVI DES COMITÉS

-Comité des Loisirs : réunion le 28 novembre : le comité va contribuer au projet de parc de jeux pour enfants pour un montant de 5 000 \$; dépôt du rapport des revenus et dépenses de 2023; un calendrier d'activités pour 2024 : carnaval en février, raquettes au flambeau, activité pique-nique à la fin juin et le tournoi de balle; projets : ajout d'abris de joueurs pour le terrain de balle, ajout d'une cage de protection pour le système de projection; achat de jeux de société pour les vendredis soirs; prochaine réunion le 11 janvier

-Comité de développement : rencontre à venir le 7 décembre

-Les Dynamiques : réunion du 30 novembre : sujet : souper des aînés à planifier pour le 20 janvier 2024, gratuit pour les 50 ans et plus de Val-Racine, 30 \$ pour les conjoints moins de 50 ans et les invités des participants, une invitation va être envoyée par publipostage; des activités de tissage sont tenues dans la salle des métiers; les formations sur les tablettes numériques se poursuivront en 2024; Rallye maison : le thème à venir. Prochaine réunion 18 janvier 2024.

-Contrée du Massif Mégantique : l'assemblée générale annuelle a été tenue le 2 décembre : 2 résolutions : les municipalités ne seront plus sollicitées pour des contributions financières; les municipalités sont invitées à proposer des noms pour les membres de la Contrée avant le 29 janvier prochain. Le maire mentionne qu'il ne présentera pas sa candidature au prochain c.a.; deuxième résolution : pour engager quelqu'un pour faire l'administration et une personne-ressource pour réaliser certains mandats.

2023-406 RAPPORT MENSUEL DES PERMIS ÉMIS

La directrice dépose pour le mois de novembre 2023.

2022-407 ATELIER DE TRAVAIL

-14 décembre à 18h30 : Atelier pour le budget 2024  
-19 décembre 2023 : Atelier à 18h30 et séance spéciale à 19h pour l'adoption du budget 2024 et le PTI 2024-2025-2026  
-21 décembre à 19h : Souper des élus

2023-408 BONS COUPS

-La contribution du Comité des loisirs au projet du parc municipal  
-Engagement du 3<sup>e</sup> chauffeur de déneigement  
-La fin de la réunion du conseil à 21h30

2023-409 QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2023-410 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

**Mme Geneviève Beaulieu** propose la fermeture de la séance, il est 21h30.

---

Pierre Brosseau  
Maire

Chantal Grégoire  
Directrice générale  
et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2023-368, 2023-371, 2023-373, 2023-374, 2023-375, 2023-377, 2023-378, 2023-379, 2023-380, 2023-381, 2023-383, 2023-384, 2023-385, 2023-386, 2023-388, 2023-389, 2023-390, 2023-394, 2023-395, 2023-397, 2023-398, 2023-401 et 2023-403.

---